

Plaines de vacances communales de la Ville d'Aubange

Projet d'accueil

MISE À JOUR MARS 2026

VILLE D'AUBANGE



VILLE D'AUBANGE

Contexte & Informations générales

Depuis 1981

La Ville d'Aubange organise des plaines et stages de vacances : un lieu d'accueil pour tous, alliant amusement et rôle pédagogique.

Tarif différencié depuis 2017

Entre les enfants domiciliés sur la commune (ou dont un parent est agent communal) .

Inscription via “APSCHOOL” depuis septembre 2025

Les informations sont présentes dans le règlement d'ordre intérieur.

Augmentation de l'offre des plaines de vacances en 2022

Depuis la réforme scolaire de 2022, des stages sont proposés durant toutes les périodes de vacances scolaires, sauf celle d'hiver.

Uniformisation des horaires et des tarifs depuis juillet 2025

Contact

Service jeunesse

☎ 063/37.20.42 063/37.20.50 | jeunesse@aubange.be



Qui accueillons-nous ? Où et quand ?

Public cible

*Les plaines, stages et journées d'accueil sont accessibles à **TOUS les enfants de 2,5 à 12 ans**. Les adolescents sont réorientés vers la maison des jeunes « **Planète J** ». Pour les enfants à besoins spécifiques, la coordination générale invite les parents à la contacter afin de préparer au mieux l'accueil. Des aides financières sont possibles via le service jeunesse ou le CPAS.*

Calendrier des activités

2ème semaine des vacances de détente

2 semaines des vacances de printemps

3 premières semaines de vacances d'été

2ème semaine des vacances de détente

Philosophie & Objectifs pédagogiques

Les plaines et stages poursuivent quatre objectifs principaux, conformément au décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.



Développement physique

Sport, jeux et activités de plein air selon les capacités de chacun (natation, escalade, football...)



Créativité & Culture

Fresques, bricolages, expression corporelle, grands jeux — l'accent est mis sur l'amusement, pas sur le résultat.



Intégration sociale

Partage, respect, solidarité et découverte de l'autre dans un esprit multiculturel.



Citoyenneté & Participation

Sensibilisation à l'environnement, à la vie collective et à la participation active des enfants.



Activités : sport, créativité & vivre ensemble



Expression artistique

*Fresques, bricolages, dessins
— les animateurs
personnalisent les espaces
avec les enfants pour qu'ils
se les approprient.*



Coopération & Solidarité

*« Le bonheur est la seule
chose qui se double si on le
partage. » — Albert
Schweitzer.
Les valeurs de partage et de
respect guident chaque
activité.*



Participation active

*« Tu m'impliques, j'apprends.
» — Benjamin Franklin.
Les enfants sont acteurs de
leur développement ; jamais
forcés, toujours encouragés.*

Encadrement & Organisation

Le Service Jeunesse recrute coordinateurs et animateurs dans le respect des normes ONE. Une évaluation est réalisée à chaque fin de stage, et des formations sur 2 à 3 ans sont soutenues financièrement par l'Administration.

Normes d'encadrement

- *1 animateur / 8 enfants de moins de 6 ans*
- *1 animateur / 12 enfants de 6 ans et +*
- *1 animateur breveté / 3*
- *1 coordinateur par structure*

Rôle du coordinateur

Responsable pédagogique, administratif et sécuritaire.

Personne de contact pour les parents et le service jeunesse.

Rôle de l'animateur

Prépare et gère les activités, assure la surveillance des enfants et veille à leur bien-être au quotidien.

Des réunions de préparation avant les plaines et des débriefing sont organisés avec les équipes pour chaque période de stage de vacances.

Inscriptions, Tarifs & Facturation

Les inscriptions suivent le rythme scolaire de chaque rentrée via l'application APPSCHOOL.

Les informations sont disponibles sur Facebook, le site communal ou sur demande.

Information par mail (jeunesse@aubange.be) ou par telephone au 063/37.20.50-42

- **Non-residents:**
100 €/semaine
- **Résidents/agents communaux:**
50 €/semaine
- Accueil soir (16h30–17h30) : +10 €/sem.
- Accueil soir (16h30–18h30) : +20 €/sem.
- Tarif adapté si jours fériés

Règles pratiques pour les parents

Organisation quotidienne

- *Toute personne non prévue reprenant l'enfant doit être signalée par écrit ou verbalement.*
- *Se présenter au coordinateur avant de partir avec un enfant.*
- *Respecter au mieux les horaires pour le bon déroulement des activités: de 8h30 à 16h30 (accueil gratuit dès 7h30)*

À prévoir chaque jour

- *Vêtements pouvant être salis*
- *Casse-croûte pour midi (pas de repas chauds)*
- *2 collations (10h & 15h) + eau suffisante*
- *Casquette & crème solaire (chaleur) / veste & chaussures adaptées (pluie)*
- *Pour les petits : vêtements de rechange, langes, doudou...*



Inscrire le nom de l'enfant sur toutes ses affaires. GSM, tablettes et objets de valeur sont à laisser à la maison — l'administration décline toute responsabilité en cas de perte ou vol. Les objets oubliés sans nom sont transférés au Service Jeunesse (39 Avenue de la Libération, Athus) jusqu'au mois suivant.

Règles pour les enfants

Participation libre

Si tu n'as pas envie de participer, parles-en avec ton animateur. Tu ne seras jamais forcé, mais l'équipe essaiera de susciter ton envie.

Respect du matériel & des lieux

Le matériel et les lieux te sont prêtés. Prends soin de tout afin que les autres enfants puissent en profiter aussi.

Respect mutuel

Pas de gros mots, pas de violence. Ne fais jamais aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse — même pour rigoler !

Surtout... amuse-toi !

C'est le but principal de chaque journée. Profite pleinement de chaque activité et de chaque moment avec tes amis.

Discipline

Mode opératoire 1 — Faits répétés

1. *Remarques des animateurs + information verbale aux parents*
2. *Convocation des parents ; à défaut, exclusion temporaire ou définitive*

Mode opératoire 2 — Faits graves*

1. *Convocation immédiate des parents avec l'équipe de coordination*
2. *À défaut de solution, exclusion temporaire ou définitive*

** Par faits "graves", il est entendu atteinte à l'intégrité physique d'autrui ou dégât matériel portant atteinte à la collectivité.*

Partenaires, cadre éthique & informations

Partenaires communaux

Centre Culturel d'Aubange, bibliothèques, centre sportif, coordination Accueil Temps Libre, maison des jeunes « Planète J », services travaux, entretien, personnel et comptabilité, etc.

Parents & Enfants

Parents et enfants peuvent proposer suggestions, idées et améliorations aux équipes tout au long des stages et plaines.

Cadre éthique & légal

Confidentialité garantie par le personnel. L'administration agit conformément aux décrets relatifs à l'accueil extrascolaire et au code de qualité de l'accueil (ONE).



Le projet d'accueil est disponible sur demande ou en ligne sur www.aubange.be. Pouvoir Organisateur : Administration communale d'Aubange — Bourgmestre — 22 rue Haute, 6791 Athus. Agréé, subventionné et contrôlé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).